

Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le Maître d'Œuvre ou son représentant, a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

**Maître d'Ouvrage : commune de Sonzay**

**Intitulé du projet : aménagement de la rue de la Massotelle**

**Date et lieu de la réunion : 12/12/2025, sur site**

**Prochaine réunion : jeudi 15/01/2026 à 11h00, sur site**

Participants / Noms	Téléphone	E-mail	Présence (*)					Diff CR	Prochaine réunion (**)		
			P	A	E	D	I		C	D	I
<b>Maître d'Ouvrage : commune de Sonzay</b>											
M. VERNEAU		jpverneau@sonzay.fr	X		X			X			X
M. GUIGNARD		jguignard@sonzay.fr	X					X			X
M. HAUSTETE		thaustete@sonzay.fr						X			X
M. ARRAULT		farrault@sonzay.fr						X			X
Mme GUILLOU	02 47 24 70 19	sguillou@sonzay.fr						X			X
M. PERROTIN		b.perrotin@orange.fr	X					X			X
<b>Maître d'Œuvre : Suez (Safege)</b>											
M. MORA	06 74 13 30 95	jean-baptiste.mora@suez.com	X					R.	X		
<b>Entreprise : Eurovia</b>											
M. STIEVENARD		antoine.stievenard@eurovia.com						X			
M. DURAND	06 99 75 22 47	louis.durand@eurovia.com	X					X	X	X	
<b>Co-traitant : Sogea</b>											
M. DUMOULINNEUF		mathieu.dumoulinneuf@vinci-construction.fr						X			
M. BOURDY		stephane.bourdy@vinci-construction.fr						X			
M. GABUT	06 80 65 50 95	maxime.gabut@vinci-construction.fr						X	X		X
M. TESSIER											
<b>Concessionnaires - Exploitants</b>											
<b>STANO</b>											
Mme. MENUET		emenuey@departement-touraine.fr						X	X		X
Mme. BONNAMY		ibonnamy@departement-touraine.fr						X	X		X
<b>STGS</b>											
M. BREMAUD		xavier.bremaud@stgs.fr						X	X		X
M. NKOU	06 73 27 82 17										

(\*) Présente Réunion : P : Présent A : Convoqué Absent E : Absent excusé D : dispensé I : Invité

(\*\*) Prochaine réunion : C : Convoqué D : Dispensé I : Invité

## INFORMATIONS / ACTIONS

**1. OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

- Sans objet.

**2. AVANCEMENT DES TRAVAUX**

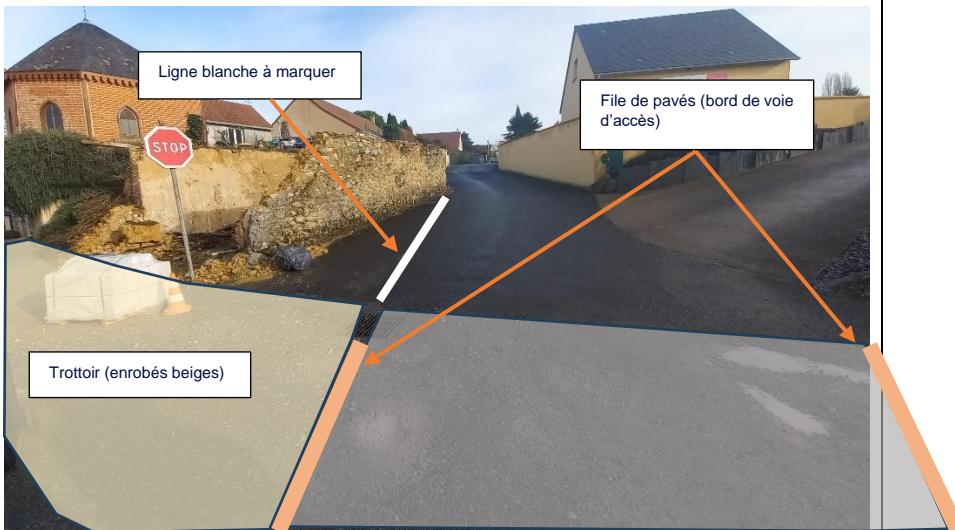
- Enrobés sur stationnement faits avant les congés d'hiver

**3. SITUATION ADMINISTRATIVE**

- Sans objet.

**4. COORDINATION, OBSERVATIONS, DECISIONS**

- Au niveau du raccordement de l'impasse Dom Gajard sur la rue Dom Gajard, il est proposé de solliciter l'accord des riverains pour matérialiser une bande de peinture permettant d'améliorer la lecture de la trajectoire circulée.



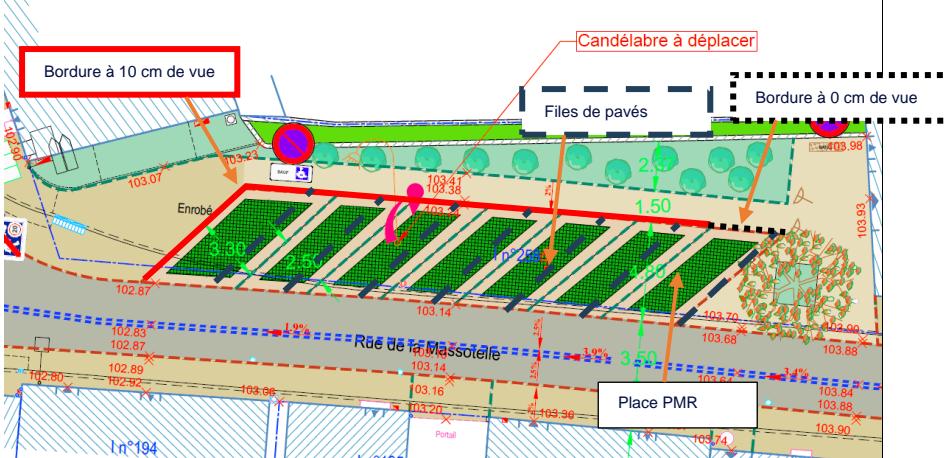
- Dans la venelle : reprendre environ 2 m en béton désactivé (identique aux stationnements situés à côté) en raison de la dégradation très avancée du début de voirie.



QUI

QUAND

- Zone de stationnement perméable : basculer la place PMR en haut et réaliser la délimitation en pavés.**



- Des bordures ont été cassées par un PL ayant enfreint l'interdiction d'accès, et identifié par la mairie.**  
Il est demandé à Eurovia un devis spécifique pour le remplacement de ces bordures afin de faire prendre en charge la dépense correspondante au transporteur.

## 5. QUESTIONS

- Sans objet.

## 6. CONTROLES TECHNIQUES

- Sans objet.

## 7. HYGIENE – SECURITE

- Se conformer aux obligations réglementaires.

## 8. PLANIFICATION / PLANNING

- Congés hivernaux le 17/12 au soir.
- Reprise des travaux le 13/01.
- A partir du 13/01 : structure perméable du parking
- Du 19/01 au 13/02 : accès VL impossible y compris aux riverains, sauf véhicules d'urgence**
- A partir du 19/01 : bordures et parking, rabotage axe voirie, implantation caniveau central
- A partir du 26/01 : pose du caniveau central
- A partir du 02/02 : dalles podotactiles, mises à la cote, essais de portance parking
- A partir du 09/02 : rabotage et préparation de chaussée, enrobés de chaussée, parking en béton alvéolaire
- A partir du 16/02 : parking en béton alvéolaire, trottoirs côté pair puis trottoirs côté impair
- A partir du 23/02 : hydrodécapage, signalisation horizontale et verticale

## 9. DOCUMENTATION / PLANS

- Sans objet.

**10. DIVERS**

- Sans objet.

**11. INTEMPERIES**

- Sans objet.

**Rédigé le 08/01/2026**

Jean-baptiste MORA